



## HARA-KIRI au lieu de créer l'adhésion des salariés !

### Allumer le feu : l'art du HARA-KIRI

La direction manque au minimum du pragmatisme et du respect des droits des salariés. Nous assistons en réunion de CE, de CCE, de CHSCT et de Délégués du Personnel et de Réunions de Négociations à des scènes de violences verbales entre la direction et les représentants du personnel alors que ces réunions n'aboutissent à rien malgré leur multiplication.

La direction s'amuse à tester l'art du Hara-Kiri au niveau de la rupture de toute confiance et de communication même avec les salariés puis dans les instances qui soulèvent les sujets à traiter.

Ceci peut mettre l'entreprise en péril.

Comment expliquer :

- l'absence totale d'avancée sur tous les sujets même sur la participation : la direction refuse de distribuer même 10% du bénéfice net !
- le blocage sur le télétravail, le temps de travail ... et même l'égalité Hommes Femmes : la direction sollicitée en CE pour une salariée toujours 2.2 après 37 ans d'ancienneté préfère allumer le feu en commission égalité HF !
- la tentative de licenciement du secrétaire du CCE et du secrétaire adjoint du CE pour des motifs rejetés par le CE
- la maltraitance de plusieurs salariées poussées à bout avec une indifférence inadmissible
- l'absence de transparence en CE et en CCE

### IRP, RI, RGPD et Règles Anti-CORRUPTION

Les représentants AVENIR aux Instances Représentatives du Personnel (IRP) tentent de raisonner la direction à travers des propositions, des preuves présentées, des questions révélatrices, des actions judiciaires, des sollicitations écrites ... sans tenir compte du refus catégorique et réitéré de la direction de répondre aux attentes des salariés ou traiter les dysfonctionnements.

La direction a présenté un nouvel Règlement Intérieur (RI) et une nouvelle Charte Informatique très disproportionnés et déphasés par rapport au besoin de l'entreprise sans indiquer les objectifs et les moyens correspondants.

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est applicable depuis le 25 mai 2018 et permet à chaque salarié de consulter et avoir accès aux données le concernant. La direction refuse à ce jour de fournir les données des Comités Ressources Humaines (CRH) aux salariés et la liste des traitements des données dans l'entreprise aux membres du CE. Ca ne peut durer.

L'Agence française anticorruption (AFA) a pour mission d'aider les entreprises à prévenir et à détecter les atteintes à la probité (faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. La question des cotisations AGIRC, non versés par l'entreprise, se pose. Idem pour le CIR et d'autres sujets comme la Prévoyance. A suivre.



**ROMPEZ LA CHAÎNE DE LA CORRUPTION**

